

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2026



Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC s'est tenu en présentiel et en visioconférence le 13 mars 2026 à 09h00 au Conseil Départemental du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Date de la convocation : 04 mars 2026

Mode de convocation : courriel

Ordre du jour communiqué aux administrateurs avec la convocation :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance et adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. RAPPORTS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES
 - a. EPF : compte financier unique – affectation du résultat – budget supplémentaire 2026
 - b. OFS : compte financier unique – affectation du résultat – budget supplémentaire 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☒	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☐	☒	GUYEN Chantal
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGBOZ Florence	CD25	☐	☒	TISSOT-TRULLARD Géraldine
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BODIN Nicolas	CUGBM	☐	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude-Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	CC Doubs Baumois	☐	☒	JOUVIN Christophe
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☐	
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☒	ALPY Philippe
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☐	☐	
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

Nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration : 30

Nombre d'administrateurs présents et représentés : 20

Quorum (majorité) 16

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2026

Le quorum étant atteint avec 20 administrateurs, le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

Assistaient également :

Conseil Départemental du Doubs : M. Christian METHOT – Jean-Luc GUYON

EPF : Mme Sylvaine VÉDÈRE, directrice générale – Mme BURGHARDT Sylvie - Mme COULON Adeline – Mme COELHO DA COSTA Lauriana - M. PLASSON Nicolas
Mme CLERMIDY Frédérique - M. REDOUTEY Florent (services de PMA)
Mme Anne KUBIE (DREAL)
M. Laurent MARTIN (payeur départemental)

M. ALPY indique que cette réunion a été organisée en raison de l'impossibilité, lors du conseil d'administration du 26 février 2026, de voter le budget de l'EPF et de l'OFS, du fait d'une panne du logiciel Hélios sur le territoire national. Il rappelle que, lors du conseil d'administration du 26 février, il a été porté à la connaissance des membres du Conseil d'administration ces comptes financiers uniques sans les faire voter.

DELIBERATION N°55 – DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE (point 1 dans les documents remis aux élus)

Monsieur ALPY demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres du conseil d'administration présents soit élu(e) et demande d'accepter d'aborder les décisions supplémentaires présentées éventuellement sur table.

Le Conseil d'administration décide de désigner Madame Catherine BARTHELET, secrétaire de séance.

Pas de sujet supplémentaire porté à l'attention des membres du Conseil d'administration.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

DELIBERATION N°56 – EPF : Compte Financier Unique, affectation du résultat et budget supplémentaire 2026 (point 2.1 dans les documents remis aux élus)

Le compte financier unique de l'EPF 2025 est présenté aux membres du conseil d'administration sous forme de tableau à plusieurs entrées synthétisant les mouvements budgétaires de l'EPF.

EPF Doubs BFC - Budget principal EPF Doubs BFC - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	149 918 598,02	136 532 902,73	286 451 500,75
	Recettes réalisées (1)	B	99 913 364,84	117 389 000,79	217 302 365,63
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	125 122 902,73	151 328 598,02	276 451 500,75
	Dépenses réalisées (1)	E	92 229 994,58	107 168 601,97	199 398 596,55
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 683 370,26	10 220 398,82	17 903 769,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 409 215,16	14 795 695,29	5 386 480,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-1 725 844,90	25 016 094,11	23 290 249,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 725 844,90	25 016 094,11	23 290 249,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

1/ Dépenses d'exploitation (feuillet II A1.1 du CFU) :

Les dépenses réelles sont d'un montant de 19 718 617,84 €.

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2026

- Au chapitre 11 : les charges à caractère générale pour 17 175 773,63 €
L'activité de portage de l'EPF pour le montant des acquisitions, les frais, des travaux, représentent 16 424 622,46 €.
Les autres frais pour un montant de 751 151,17 € se composent des frais de structure, (honoraires, carburant et locations de véhicules, assurances des biens en portage, frais de maintenance ...).
- Au chapitre 12 : les frais de personnel, frais assimilés pour 1 733 541,82 €
Au 31/12/2025, l'EPF compte 23 salariés.
- Au chapitre 65 : autres charges de gestion courante pour 62 691,30 €
Il se compose notamment, des frais de mission pour 7 872,15 €, des frais d'hébergement de logiciels métiers pour 22 544,71 €, et enfin des créances irrécouvrables pour 31 911,51 €.
- Au chapitre 66 : charges financières pour 209 679,85 €
Intérêts des emprunts en cours auprès de la Caisse d'Epargne et de la Banque des Territoires.
- Au chapitre 67 : charges exceptionnelles pour 536 931,24 €
Il se compose notamment de la subvention du budget principal de l'EPF au budget annexe OFS pour 510 000 €, et de régularisations sur exercices antérieurs pour 25 726,36 €.

Les dépenses en section d'exploitation s'élèvent à **107 168 601,97 €** dont 87 449 984,13 € d'opérations d'ordre (stock initial au 01/01/2025 et amortissements).

2/ Recettes d'exploitation (feuillet II A1.2 du CFU) :

Les recettes réelles sont d'un montant de 29 403 517,66 €.

- Au chapitre 13 : atténuation de charges pour 4 006 187,41 €
L'activité de portage de l'EPF représente 3 987 335,77 € (refacturations aux collectivités, les recettes de locations : 1 168 096,69 €, les subventions : 609 267,16 €).
Les autres recettes liées au remboursement sur rémunération du personnel pour 18 851,64 €
- Au chapitre 70 : les ventes pour 12 724 138,84 €
Les cessions des biens en portage représentent 11 664 082,19 €, les frais de portage pour 1 060 056,65 €
- Au chapitre 73 : produits issus de la fiscalité perçue pour 9 084 932 €
Produit de la TSE.
- Au chapitre 74 : produits d'exploitation pour 70 000 €
Subvention de PMA et du département du Doubs.
- Au chapitre 75 : autres produits de gestion courante pour 3 239 388,45 €
Il se compose notamment de la compensation de la TSE liée à la suppression de la taxe d'habitation pour un montant total de 3 216 923 €.
- Au chapitre 77 : produits exceptionnels pour 278 870,96 €
Annulation de mandats sur exercices antérieurs pour un montant de 251 764,25 €, et la vente d'un véhicule pour 1 971,38 €.

Les recettes en section d'exploitation s'élèvent à **117 389 000,79 €** dont 87 985 483,13 € d'opérations d'ordre (stock final au 31/12/2025).

La section d'exploitation est excédentaire pour l'exercice 2025 d'un montant de 10 220 398,82 €.

Le report du bénéfice de l'exercice précédent s'élève à 14 795 695,29€.

Le résultat cumulé sur la section d'exploitation est de 25 016 094,11 €.

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2026

3/ Dépenses d'investissement (feuille II A2.1 du CFU) :

Les dépenses réelles sont d'un montant de 3 825 833,87 €.

- Au chapitre 21 : immobilisations corporelles pour 18 010,59 €
Frais d'agencements pour 13 047,21 € et du matériel informatique pour 4 963,38 €.
- Au chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées pour 3 521 823,28 €
Remboursement d'emprunt pour 2 503 313,46 €, des constatations de créances aux collectivités pour 1 012 937,42 €, des dépôts de garantie sur locations pour 5 572 €.
- Au chapitre 27 : autres immobilisations financières, une consignation pour 286 000 €

*Les dépenses en section d'investissement s'élèvent à **92 229 994,58 €** dont 88 404 160,71€ d'opérations d'ordre (stock final au 31/12/2025 et créances aux collectivités).*

4/ Recettes d'investissement (feuille II A2.2 du CFU) :

Les recettes réelles sont d'un montant de 12 044 703,13 €.

- Au chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées pour 1 395 547,31 €
- Au chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves pour 10 000 000 €
C'est le résultat bénéficiaire d'exploitation au 31/12/2024 versé en compte de réserves.
- Au chapitre 27 : autres immobilisations financières pour 649 155,82 €
Remboursements par les collectivités soit anticipés, soit par quart au-delà des 10 années de portage.

*Les recettes en section d'investissement s'élèvent à **99 913 364,84 €** dont 87 868 661,71€ d'opérations d'ordre (variation du stock et créances aux collectivités).*

La section d'investissement est excédentaire pour l'exercice 2025 d'un montant de 7 683 370,26 €.
Le report du déficit de l'exercice précédent s'élève à - 9 409 215,16 €.

Le déficit cumulé sur la section d'investissement est de - 1 725 844,90 €.

Proposition d'affectation du résultat de l'EPF :

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit 25 016 094,11 € :

- à hauteur de 1 800 000 euros au compte 1068 en recette d'investissement du budget 2026,
- à hauteur de 23 216 094,11 €, en report à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du budget 2026.

Il convient également d'affecter le déficit cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit -1 725 844,90 €, en report à la ligne 001 en dépenses d'investissement du budget 2026.

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2026

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est équilibré après affectation de résultat et ajustement des stocks.

L'ajustement consiste donc à augmenter le stock de 485 483,13 € par rapport à ce qui a été inscrit au BP.

Il est donc proposé d'augmenter les lignes comptable 6031 - 042 « Variation de Stock » et 312 - 040 « Stock - Portage » de 485 483,13 €.

Le conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de l'EPF ;
- d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, soit 25 016 094,11 €, à hauteur :
 - o de 1 800 000 € au compte 1068 autres réserves, en recette d'investissement du budget 2026,
 - o de 23 216 094,11 € en report à la ligne 002 résultat d'exploitation reporté, en recettes de fonctionnement du budget 2026,
- d'affecter le déficit cumulé de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit - 1 725 844,90 €, en report à la ligne 001 report antérieur, en dépenses d'investissement du budget 2026.
- d'approuver le budget supplémentaire 2026.

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

DELIBERATION N°57 – OFS : COMPTE FINANCIER UNIQUE, AFFECTATION DU RESULTAT ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 (POINT 2.1 DANS LES DOCUMENTS REMIS AUX ELUS)

Le compte financier unique de l'OFS 2025 est présenté aux membres du conseil d'administration sous forme de tableau à plusieurs entrées synthétisant les mouvements budgétaires de l'OFS.

EPF Doubs BFC - ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 160 000,00	516 000,00	1 676 000,00	
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	510 000,00	510 000,00	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 160 000,00	516 000,00	1 676 000,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	9 160,00	9 160,00	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	500 840,00	500 840,00	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	500 840,00	500 840,00	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	500 840,00	500 840,00	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

1/ Dépenses d'exploitation (feuillet II A1.1 du CFU) :

- Au chapitre 11 : charges à caractère générales pour 9 160 €
Les frais d'études engagées pour les projets OFS.

Les dépenses en section d'exploitation s'élèvent à **9 160 €**.

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/03/2026

2/ Recettes d'exploitation (feuille II A1.2 du CFU) :

- Au chapitre 77 : produits exceptionnels pour 510 000 €
L'EPF a versé à son budget annexe OFS la somme de 510 000 €.

Les recettes en section d'exploitation s'élèvent à **510 000 €**.

La section d'exploitation est excédentaire pour l'exercice 2025 d'un montant de 500 840 €.

Il n'y a pas de report de bénéfice de l'exercice précédent.

Le résultat cumulé sur la section d'exploitation est donc de 500 840 €.

3/ Dépenses d'investissement (feuille II A2.1 du CFU) :

Pas de dépenses d'investissement.

4/ Recettes d'investissement (feuille II A2.2 du CFU) :

Pas de recettes d'investissement.

Il n'y a pas de résultat sur la section d'investissement.

Il n'y a pas de report de bénéfice de l'exercice précédent.

Le résultat cumulé sur la section d'investissement est donc nul.

Proposition d'affectation du résultat du budget annexe de l'OFS

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 500 840 €, à hauteur de 500 840 € en report à la ligne 002 résultat d'exploitation reporté, en recettes de fonctionnement du budget supplémentaire 2026.

Budget supplémentaire

Le budget supplémentaire est équilibré au moyen de l'affectation du résultat et de la diminution d'autant de 500 840 € de la subvention de l'EPF à l'OFS au compte 741.

Le conseil d'administration décide :

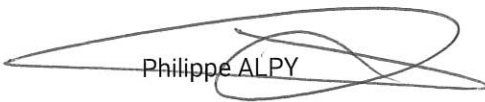
- **d'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'OFS.**
- **d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 500 840 € en report à la ligne 002 résultat d'exploitation reporté, en recettes de fonctionnement du budget 2026,**
- **d'approuver le budget supplémentaire 2026.**

RESULTATS DU SCRUTIN : 20 votants et 20 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président remercie chaleureusement les membres du conseil et en l'absence de questions, lève la séance à 09 h 20.

Le Président,



Philippe ALPY

La secrétaire de séance



Catherine BARTHELET